

Séance du **12 juin 2019**

| NOMBRES DE MEMBRES | | |
|--------------------------------|-------------|-------------------------------------|
| Afférents au Conseil Municipal | en exercice | Qui ont pris part à la délibération |
| 15 | 12 | 9 |

| Date de la convocation |
|------------------------|
| 05 juin 2019 |

| Date d'affichage |
|------------------|
| 05 juin 2019 |

| Objet de la Délibération |
|--------------------------|
| |

L'an deux mil dix-neuf

et le douze juin

à dix-huit heures trente minutes

le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel, de ses séances,

sous la présidence de : **Richard DESCHAMPS-BERGER, Maire****Présents** : RENARD Jean-Pierre, BENOIT Véronique, PETIT Gilles, MILESI Alain, BAECILE Stéphanie, DOUCHEMENT Clotilde, VALLET Philippe, MICHEL Jean-Pierre.**Absents excusés** : DURET Mandy, BERTHET Jean-Philippe.**Absent** : MAZZINI Jean-Charles.

a été nommé secrétaire : BAECILE Stéphanie.

Extinction des éclairages publics – Bilan de la période expérimentale et décisions sur les suites à donner

L'extinction des éclairage publics entre 23 h et 5 h a été expérimentée pendant plus de 6 mois. Elle a concerné 2 postes de distribution sur la Commune.

M. le Maire présente le bilan de cette période expérimentale et demande au Conseil Municipal de se prononcer sur les suites à donner à cette action.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal
(vote : pour = 9, abstention = 0, contre = 0) :

- décide de généraliser à la totalité de la commune l'extinction des éclairages publics entre 23 h et 5 h, avec effet immédiat sur tous les postes équipés d' « horloges astronomiques » ;
- charge M. le Maire d'étudier la mise à niveau des postes où l'extinction n'est actuellement pas possible.

Ainsi délibéré,
Pour copie conforme.Le Maire,
Richard DESCHAMPS-BERGER

Envoyé en préfecture le 18/06/2019

Reçu en préfecture le 18/06/2019

Affiché le

ID : 073-217300821-20190612-DEL2019_14-DE

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture

le

et publication,

du

ou notification

du

